

# VILLE DE CARPENTRAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 24 décembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 8 juin 2023 sous réserves d'incidents

## Marché clôturé



### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### POLE TRAVAUX ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

##### Service Commande Publique et Finance

**1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS**

**Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX**

**Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.**

**2 -Objet du marché : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CRÉATION D'UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL AU SQUARE PASCULIN**

**3 - Délai d'exécution : les délais d'exécution sont ceux mentionnés à l'article 2.6 de l'acte**



Ecrit par Echo du Mardi le 8 juin 2023

d'engagement.

**4 - Modalités essentielles de paiement :** règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

**5 - Conditions de participation :**

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 4 du Règlement de consultation.

**6 - Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans l'article 3 du Règlement de consultation.

**7 - Procédure :** Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 susvisé.

**8 - Conditions de délai :**

**Date limite de réception des offres : vendredi 7 juillet 2023 - 12h00**

**Délai minimum de validité des offres :** 150 jours à compter de la date limite de réception des offres

**9 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication :** mercredi 7 juin 2023

**10 - Questions et demandes de précisions complémentaires :**

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

11 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

Le Maire,

Serge Andrieu

3955454

Publié le 08/06/2023